



## CONDITIONS LIÉES A LA CRÉATION ET AU MAINTIEN D'UNE PAGE WEB SUR LE SITE DU RéSAFF

Dans le but d'aider ses membres à faire la promotion de leurs biens et services, le RéSAFF permet à ses membres de créer une page web sur leur activité professionnelle et de l'héberger sur son site internet [www.resaff.ca](http://www.resaff.ca) . Cette offre est exclusive aux membres du RéSAFF.

### Détail de l'offre

L'offre se compose d'une (1) page web hébergée sur le site [www.resaff.ca](http://www.resaff.ca) qui comprend du texte, un (1) logo, une (1) image, et deux (2) documents en téléchargement.

Seul le RéSAFF est habilité à créer et effectuer des modifications sur cette page. Un forfait de deux (2) heures est compris dans l'offre pour créer la page initiale.

Cette page sera accessible durant une (1) année sur le répertoire des membres et à l'url [www.resaff.ca/votre\\_nom](http://www.resaff.ca/votre_nom) . Elle sera reconduite si le membre renouvelle son adhésion. Le membre pourra à sa guise communiquer cette url sur son matériel de communication.

Ces pages sont uniquement destinées à afficher un contenu professionnel, c'est à dire relié à l'activité professionnelle du membre.

Le membre doit envoyer toute son information sous format texte (.txt) ou word (.doc), ainsi que les documents et images reliées et autorisées à [membre@resaff.ca](mailto:membre@resaff.ca) .

Le RéSAFF n'est pas responsable du contenu fourni par le membre. Le membre s'engage à diffuser une information professionnelle réelle, qui respecte les lois en vigueur et qui ne porte pas atteinte à autrui de quelque manière que ce soit. Le membre doit s'assurer d'avoir les droits d'auteur appropriés pour le contenu présenté. Le RéSAFF n'assumera aucune responsabilité pour tout bris de cette clause, y inclus pertes ou coûts encourus.

### Création de la page initiale

Seul le RéSAFF est habilité à créer cette page.

Par page initiale, le RéSAFF entend la page créée lors de la première souscription à ce service. Cette page ne sera pas recréée au moment du renouvellement de l'adhésion de classe élite.

En raison du caractère particulier du nouveau design général du site Internet, le RéSAFF se réserve le droit d'être décisionnaire du design de la page. Le RéSAFF s'engage à faire tout son possible pour que le design de cette page convienne au membre.

Toute création de page en dessous de deux (2) heures est incluse dans l'offre et n'est pas facturée. Tout temps supplémentaire à ces deux (2) heures est facturé à soixante (60) \$ de l'heure. Un minimum de quinze (15) minutes, soit quinze (15) \$, est requis pour chaque demande de modification.

### Modifications apportées en cours d'année à la page

Seul le RéSAFF est habilité à modifier cette page.

Toute modification apportée en cours d'année sur une page existante est facturée au coût de soixante (60) \$ de l'heure. Un minimum de quinze (15) minutes, soit quinze (15) \$, est requis pour chaque demande de modification.

Le membre recevra une facture annuelle reprenant tout le détail des modifications apportées. Toute facture est à régler sur réception.

Toute adhésion de classe élite vaut acceptation du présent document.